

Télégramme de Walter Hallstein au ministère des Affaires étrangères allemand (30 mai 1956)

Légende: Le 30 mai 1956, à l'issue de la conférence de Venise sur la relance européenne, Walter Hallstein, secrétaire d'État des Affaires étrangères de la République fédérale d'Allemagne (RFA), communique à son gouvernement les décisions prises par les Six et la position des délégations nationales au cours des négociations.

Source: PA AA, [s.l.]. B10 Abteilung II, Politische Abteilung. Bd. 905, Aussenministerkonferenzen-Venedig.

Copyright: (c) Traduction CVCE.EU by UNI.LU

Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Consultez l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL:

http://www.cvce.eu/obj/telegramme_de_walter_hallstein_au_ministere_des_affaires_etrangeres_allemand_30_mai_1956-fr-434b4f9f-e271-4650-84e9-22e17b748cf4.html



Date de dernière mise à jour: 06/07/2016

Télégramme de Walter Hallstein au ministère des Affaires étrangères allemand (30 mai 1956)

Télégramme n°7, 30-05-1956, très urgent

Y compris à l'attention de Monsieur le Chancelier et de Monsieur le Ministre,

Clôture aujourd'hui soir du travail pratique de la conférence, avant la rédaction du communiqué demain matin. Pineau, qui présidait la conférence, repart ce soir.

I. Le principal objet de la conférence a été la présentation des avis objectifs des gouvernements sur les grandes lignes du rapport de Bruxelles, en soulignant leurs réserves, qui doivent être émises de bon droit avant le début des négociations des traités. J'ai présenté la décision du cabinet du 9 mai, où on attire l'attention sur l'homogénéité du rapport et sur son approbation et sa réalisation communes en quatre thèses principales.

1. Union douanière avec des étapes irrévocables
2. Accords sur le principe de concurrence, sur la politique de l'équilibre de la balance des paiements et sur la politique économique et commerciale commune
3. Création d'un fonds d'investissement et d'un fonds d'ajustement
4. Création d'une communauté de l'énergie atomique

En outre, on est d'accord de se fonder sur le rapport de Bruxelles et d'ouvrir les négociations communes des traités, sous réserve de propositions de modification et de complément pour résoudre les problèmes spécifiques. Dans mes explications, j'ai tenu compte des autres précisions souhaitées, d'après les discussions spécifiques ou les déclarations individuelles des différents portefeuilles.

Les *Français* (Pineau) sont d'accord avec une négociation commune des traités. Nouvelle proposition à propos du Marché commun: pas de fixation irrévocable des étapes au départ, mais passage à la deuxième étape sans nouveau traité à ratifier, à la condition sine qua non que les problèmes de l'étape précédente soient résolus. Ils réclament, en outre, l'intégration des territoires d'outre-mer. Enfin, ils exigent l'autonomie pour leur politique économique, y compris pour les éléments dirigistes. À propos d'Euratom, il faudrait encore clarifier: le montant du budget commun, la question des inventions non brevetées, la réglementation de l'utilisation militaire, qui peut être débattue plus tard, mais pour laquelle le rapport Spaak pourrait servir de base de discussion.

Les *Italiens* (Martino) ont souligné l'équilibre du rapport dans sa globalité et se sont prononcés en faveur du rapport, sous réserve de cet équilibre. Détails: les Italiens sont pour le monopole de l'approvisionnement pour Euratom; ils attendent en outre la libre circulation du capital et de la main-d'œuvre; ils veulent que les transports et l'énergie classique soient négociés dans le cadre du Marché commun; ils soulignent l'importance de la cohésion des Six pour renforcer la position politico-commerciale de ceux-ci vis-à-vis de pays tiers.

Les *Luxembourgeois* (Bech) ont souligné la nécessité de protéger l'agriculture.

Les *Néerlandais* (Beyen) et les *Belges* (Spaak) ont été les plus favorables au rapport. Les Néerlandais ont exprimé le souhait que les questions suivantes soient clarifiées: précision de la formule des tarifs extérieurs; harmonisation des conditions de travail, ce qui ne signifie pas un nivellement des législations; examen de la responsabilité de la Commission européenne vis-à-vis de l'Assemblée parlementaire; interdépendance du Marché commun et de la Communauté de l'énergie atomique. À l'encontre de Pineau: l'autonomie de la politique économique nationale ne devrait pas remettre en question le Marché commun; ils sont pour la fixation des étapes de l'union douanière dès le début, pour ne pas s'exposer aux pressions politiques des

intéressés. La Belgique a annoncé de nouvelles négociations avec les États-Unis, afin d'adapter son traité bilatéral à la future version de l'Euratom.

II. À propos de la procédure, il a été décidé:

1. Nomination de Spaak à la présidence de la conférence des traités qui aura probablement lieu à Bruxelles.
2. Négociations communes des traités en deux parties: Marché commun et Euratom. Fondement: rapport de Bruxelles. Objectif: deux traités. Chaque délégation a *son propre* responsable.
3. Négociations parallèles de la suggestion française d'inclure les territoires d'outre-mer et de la proposition de Spaak concernant l'utilisation militaire de l'énergie nucléaire.
4. Début des négociations: le 26 juin 1956
5. L'invitation d'États tiers relève de la compétence du président de la Conférence. En principe, les invitations doivent être adressées à tous les membres de l'OECE. Les détails (participation de plein droit ou uniquement observation) devront encore être discutés demain lors de la rédaction du communiqué. Invitation analogue de l'OECE, du Conseil de l'Europe, de la Conférence des ministres du Transport européens et de la Communauté européenne du charbon et de l'acier.

Hallstein